

Les États généraux du Théâtre professionnel au Québec (n'en faisons pas un drame)

par Bernard Andrès, Université du Québec à Montréal

Les 7, 8 et 9 novembre 1981, se tenaient à Montréal les États généraux du Théâtre professionnel au Québec. Première manifestation du genre dans le milieu théâtral, cette assemblée des praticien(ne)s de tous âges (elle n'était pas réservée au «Jeune» théâtre), aura permis à tout un secteur de l'activité culturelle de se situer par rapport à l'État, au public et à lui-même. Nul doute que la majorité des propositions votées à la plénière du 9 novembre concernait d'abord les rapports entre le théâtre et les divers paliers gouvernementaux, dans le cadre des problèmes de financement et souvent de survie de la plupart de ces organismes. Le style même des propositions témoignait de cette préoccupation fondamentale: s'assurer de l'appui inconditionnel de l'État pour aplanir l'ensemble des difficultés rencontrées par le milieu dans l'exercice de ses «missions socio-culturelles» (expression des États généraux). N'ayant guère le loisir de couvrir ici l'ensemble des 80 propositions (toutes ne purent d'ailleurs être soumises au vote), je ne m'attarderai pas sur les blocs «Régionalisation», «Lieux théâtraux» et «Statuts de l'artisan(e)». Mes observations porteront plutôt sur les autres propositions qui nous éclairent sur le type de rapport que le milieu entretient consciemment ou non avec le Pouvoir (fédéral, provincial ou municipal), et sur la façon dont il se situe dans le champ culturel québécois. Par-delà le succès ou l'échec des États généraux (point de vue auquel s'est souvent limitée la presse¹), c'est tout le problème de la remise en question d'un appareil culturel en mal d'institutionnalisation. Appareil, le théâtre québécois l'est sans doute, si l'on s'en tient aux seuls organismes subventionnés: une centaine œuvrant sur une base régulière. Ils regroupent un millier d'artisan(e)s et drainent quelque 7 millions de dollars de subventions (dont près de 70% pour les onze compagnies dites institutionnelles). Institution, il cherche à le devenir, tant du côté des «grands» théâtres qui ne rejettent pas l'appellation, que du côté du «jeune» théâtre qui, faute de reconnaissance des pouvoirs publics, bénéficie de celle de l'École et de l'Université (l'une qui le nourrit, souvent piteusement, et l'autre qui s'en nourrit, en matière de corpus d'étude, de sujets de revue, de thèses, etc.). Sans compter avec ces États généraux où d'aucuns ont voulu voir une sorte d'auto-légitimisation du «jeune» théâtre (j'y reviendrai). Et l'État là-dedans?